

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du

14 FEV. 2024

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2024

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-2009 du 28 décembre 2011 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des secrétaires administratifs du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2023 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Esther DELIERE - CRAMPON, attachée d'administration de l'État, chargée des ressources humaines, musées et domaine nationaux des châteaux de Compiègne et Blérancourt est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de

secrétaire administrative de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2024.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Pascal BORDILLON, attaché d'administration de l'État, responsable du centre de documentation et d'archives (site de Bordeaux), secrétariat général, direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine ;
- Monsieur Olivier TANCREZ, secrétaire administratif de classe supérieure, administrateur logiciel, service des ressources humaines, établissement public administratif du château, du musée et du domaine national de Versailles.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Pascal BORDILLON, attaché d'administration de l'État, responsable du centre de documentation et d'archives (site de Bordeaux), secrétariat général, direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

14 FEV. 2024

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous directrice du pilotage et de la stratégie,


Aude de MARTIN de VIVIES